

Von: newsletter.jurinfo@ipi.ch
Gesendet: Dienstag, 23. Oktober 2007 09:57
Betreff: Newsletter No 8/2007 "Informations juridiques"

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 8/2007 de la Newsletter "Informations juridiques". Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

1. Première réunion du groupe de travail sino-suisse dans le domaine de la propriété intellectuelle
2. La révision partielle qui adapte le droit d'auteur à l'environnement numérique est achevée
3. La Convention européenne sur le brevet entre en vigueur le 13 décembre 2007
4. Participation de la Suisse à des entretiens en vue d'un accord plurilatéral de lutte contre la contrefaçon et le piratage

1. Première réunion du groupe de travail sino-suisse dans le domaine de la propriété intellectuelle

Présidé par le ministère chinois du Commerce et l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, le groupe de travail sino-suisse dans le domaine de la propriété intellectuelle s'est réuni pour la première fois le 14 septembre 2007 à Pékin, ouvrant ainsi un dialogue qui permettra d'aborder des thèmes liés à la protection des biens immatériels qui revêtent une grande importance pour l'économie suisse : <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j131.shtm>.

2. La révision partielle qui adapte le droit d'auteur à l'environnement numérique est achevée

Le 27 septembre 2007, le Conseil des Etats a suivi les propositions de sa Commission des affaires juridiques et a approuvé les modifications décidées par le Conseil national. Les divergences mineures apparues lors des débats parlementaires ont ainsi pu être éliminées. La modification de la loi sur le droit d'auteur (proposition 1) qui contenait déjà initialement de nouvelles limitations relatives à la société moderne de l'information a été complétée par le Parlement avec de nouvelles restrictions. En revanche, le message concernant l'arrêté fédéral relatif à l'approbation de deux traités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et concernant la modification de la loi sur le droit d'auteur (proposition 2) est quasiment resté inchangé, quand bien même il contenait le plus de sujets susceptibles de débats avec la réglementation sur la protection des mesures techniques tels que les contrôles d'accès et les dispositifs anti-copies. Les Chambres fédérales ont procédé le vendredi 5 octobre 2007 aux votations finales sur les 24 objets mis sous toit au cours de la session d'automne, la dernière de la législature. La proposition 1 a été adoptée par 191 voix contre 5 sans abstention (Conseil National) et par 43 voix sans opposition, ni abstention (Conseil des Etats) et la proposition 2 par 194 voix contre 2, sans abstention (Conseil National) et par 43 voix sans opposition, ni abstention (Conseil des Etats).

- Arrêté fédéral relatif à l'approbation de deux traités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et à la modification de la loi sur le droit d'auteur : <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2007/6805.pdf>

- Modification de la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins :
<http://www.admin.ch/ch/f/ff/2007/6753.pdf>

3. La Convention européenne sur le brevet entre en vigueur le 13 décembre 2007

Une version révisée de la Convention européenne sur le brevet (CBE) entrera en vigueur le 13 décembre prochain. Elle modernise le système du brevet européen tout en respectant ses fondements, qui ont fait leurs preuves. A la même date, le Conseil fédéral met en vigueur la révision de la loi sur les brevets qui permet d'adapter la législation suisse à la convention européenne révisée (cf. FF 2005 7009 <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2005/7009.pdf>). Cf. Communiqué de presse (<http://www.ige.ch/f/jurinfo/documents/j10061f.pdf>).

4. Participation de la Suisse à des entretiens en vue d'un accord plurilatéral de lutte contre la contrefaçon et le piratage

Le fléau de la contrefaçon et du piratage ne cesse de se répandre à un niveau international. Devant ce constat, le Japon et les Etats-Unis ont lancé l'idée d'un accord plurilatéral en vue de lutter contre la contrefaçon et le piratage (Anti-Counterfeiting Trade Agreement). La Suisse et d'autres pays participent depuis la mi-2006 aux entretiens préliminaires menés par les Etats-Unis et le Japon dans cette perspective.

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Félix Addor
Directeur suppléant

Wenn Sie diesen Newsletter zukünftig nicht mehr erhalten möchten, [klicken Sie bitte hier](#).
Pour vous désabonner, [cliquez ici](#).
Per disdire l'abbonamento, [cliccate qui](#).
To Unsubscribe, [please click here](#).